

Procès verbal du conseil municipal du 19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mr Roland GUÉVILLE, Maire.

Étaient présents : Jacques BINARD, Sonia BOSSART, Martine CHÉRON, Romain CORNU, Éric DESCHAMPS, Jasmine DOUILLET, Annette FAUCON, Roland GUÉVILLE, Damien LE BEL, Stéphane LEROY, Rodolphe PERRIER, Isabelle PRIEUX.

Excusés :

Mme Evelyne LANGLOIS a donné procuration à Mme Sonia BOSSART
Mme Caroline LEFEBVRE-EVENOT a donné procuration à Mme Martine CHERON
Mme Natacha SAVARIE a donné procuration à M. Jacques BINARD
M. CALBRIX Tanguy

Secrétaire de séance : Martine CHÉRON

Lecture de l'ordre du jour par Roland Guéville, Maire et adoption à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 27 juin 2024.

MODIFICATION DE L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL (Délibération 2024-40)

M. Roland GUEVILLE, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que compte tenu des mouvements de personnel, il convient de revoir l'organisation du temps de travail des agents.

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la Loi du 26 janvier 1984, de modifier la durée hebdomadaire de travail de 2 agents :

Modification d'une réduction de moins de 10% sur 1 poste.

	Durée hebdomadaire actuelle	Proposition de réduction de la durée hebdomadaire	Date d'application
1 emploi d'Agent Spécialisé Principal de 2 ^{ème} classe des écoles Titulaire	31 heures 50 / 35	28 heures 55 /35	01/10/2024

	Durée hebdomadaire actuelle	Proposition d'augmentation de la durée hebdomadaire	Date d'application
1 emploi d'Adjoint Technique territorial contractuel	33 heures / 35	33 heures 48 / 35	01/10/2024

Modification d'une augmentation de moins de 10% sur 1 poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité la proposition du Maire, à compter du 1^{er} octobre 2024 pour l'augmentation et la réduction du temps de travail sur 2 postes., de modifier le tableau des emplois et d'inscrire au budget les dépenses correspondantes.

TABLEAU DES EMPLOIS (Délibération 2024-41)

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, d'adopter les tableaux des emplois suivants :

Services	Nbre	Grades	Statut	Durée	Quotité ETP	Durée	Quotité ETP
				actuelle		Effet 01/10/2024	
Services Techniques	1	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} C	Titulaire	35	1.00	35	1.00
Services Techniques	1	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} C	Titulaire	35	1.00	35	1.00
Services Techniques	1	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} C	Titulaire	29.69	0.85	29.69	0.85
Services Techniques	0	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} C	Titulaire	0	0.00	0	0.00
Services Techniques	3	Adjoint Technique Principal 1^{ère} C			2.85		2.85
Services Techniques	1	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} C	Titulaire	35	1,00	35	1.00
Services Techniques	1	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} C	Titulaire	34.16	0.98	34.16	0.98
Services Techniques	1	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} C	Titulaire	33.58	0.96	33.58	0.96
Services Techniques	3	Adjoint Technique Principal 2^{ème} C			2.94		2.94
Services Techniques	1	Adjoint Technique Territorial	Titulaire	27.10	0.77	27.10	0.77
Services Techniques	1	Adjoint Technique Territorial	Contractuel	29.43	0.84	0	0.00

Services Techniques	1	Adjoint Technique Territorial	Contractuel	33	0.94	33.48	0.96
Services Techniques	3	Adjoint Technique Territorial			2.55		1.73
1Services Techniques	9				8.34		7.52

Médico-Sociale	1	Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles 2ème classe	Titulaire	31.5	0.90	28.55	0.82
Médico-Sociale	1				0.90		0.82
Administration	1	Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} Classe	Titulaire	35	1.00	35	1.00
Administration	1	Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} Classe	Titulaire	35	1.00	35	1.00
Administration	2				2,00		2,00
Culturelle	1	Adjoint Territorial du patrimoine	Titulaire	13.25	0,38	13,25	0,38
Culturelle	1				0,38		0.38
Service Animation	1	Adjoint Territorial d'animation Principal de 2 ^{ème} classe	Titulaire	35	1,00	35	1.00
Service Animation	1	Adjoint Territorial d'Animation	Contractuel	34.09	0.97	34.09	0.97
Service Animation	2				1,97		1.97
Total	15	Effectifs au 01 Octobre 2024			13.59		12.69

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

CONVENTION POUR LA STERILISATION DES CHATS ERRANTS DE LA COMMUNE D'ESLETTES AVEC L'ASSOCIATION « UN CHAT DANS LA VIE ». (Délibération 2024-42)

Ajournement de la délibération avec report au prochain conseil municipal.

CONVENTION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (Délibération 2024-43)

Monsieur Roland GUEVILLE, fait part aux membres du Conseil Municipal de la convention avec le Département établissant les conditions d'engagement et de contribution de chacun des partenaires pour la mise en œuvre du Fonds de Solidarité Logement.

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024, reconductible tacitement deux fois avec un préavis de deux mois pour dénoncer la convention, transmis au Président du Département avant le 1^{er} novembre de l'année précédente.

Après en avoir pris connaissance des termes de ladite convention et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Adopte le projet de convention tel que présenté,
- Autorise le Maire à signer la convention avec le Département.

AUTORISATION DE SIGNATURE AVEC SERINYA TELECOM ET GROUP SOLUTIONS (Délibération 2024-44)

Monsieur Damien LE BEL présente le projet relatif à la problématique télécom et messagerie de l'ensemble des bâtiments de la commune dont il a été chargé par le Conseil Municipal. L'objectif est de rationaliser les contrats téléphonie de la commune, d'en profiter pour assurer le passage à la fibre optique et d'améliorer la messagerie.

Il précise avoir envoyé le cahier des charges à cinq candidats, opérateurs télécom et prestataires informatiques ; malgré plusieurs relances nécessaires pour obtenir des propositions, seuls deux candidats ont répondu pour le lot internet et téléphonie (SERINYA et BOUYGUES TÉLÉCOM), un candidat pour le lot optionnel téléphonie mobile (BOUYGUES TÉLÉCOM) et un candidat pour le lot messagerie (GROUP SOLUTIONS).

Damien LE BEL a présenté le projet lors du bureau municipal du 5 septembre dernier et, conformément à cette présentation, les membres du bureau proposent de retenir SERINYA TÉLÉCOM pour le lot internet et téléphonie et GROUP SOLUTIONS pour le lot messagerie, candidats les mieux disant dans leurs domaines respectifs. Le lot optionnel lié à la téléphonie mobile n'est pas retenu.

Après avoir pris connaissance du projet présenté par Damien LE BEL et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Adopte les solutions proposées par SERINYA TÉLÉCOM et GROUP SOLUTIONS,
- Autorise le Maire à signer les contrats avec ces deux entreprises

INTERCOMMUNALITÉ

Présentation du rapport d'activités 2023 et du rapport annuel sur le prix et la qualité de services de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés en 2023 par Roland Guéville.

SIAEPA

Présentation par Jacques Binard du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et assainissement collectif exercice 2023, et du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif 2023.

INFORMATIONS

- Roland Guéville informe d'une rencontre avec le CEREMA sur l'opportunité d'installer des feux tricolores rue des Jonquilles ; ce service d'études de l'état n'est pas favorable à cette solution, apportant plus problèmes qu'elle n'en résoudrait. À minima, le CEREMA conseille plutôt la mise en place d'une chaussée partagée et leur préconisation d'une écluse au niveau du MILCOLOR avant le carrefour avec la rue des Iris.
- Le chemin piétonnier entre la rue des Jonquilles et la rue des Lilas a été réalisé et est en cours de finalisation.
- Information Groupe Monceau, lotissement rue des Iris et Orchidées : les logements locatifs au nombre de 15 prévus au départ puis de 13, transformés ensuite en 6 parcelles privées à la suite du refus d'un financement du Département. Finalement, à la date d'aujourd'hui, il devrait y avoir : 8 parcelles locatives avec un investisseur privé, 2 parcelles locatives par un autre investisseur privé et 1 parcelle privée, soit un total de 11 logements.
- Les travaux concernant la rénovation des vestiaires de foot et la construction de la salle associative devraient démarrer le 14 octobre si nous obtenons la réponse de la Préfecture sur la subvention DSIL.
- Un rendez-vous est pris le mardi 24 septembre avec Monsieur Fichet (GAIA PAYSAGES) afin de faire un point sur les évolutions du projet d'aménagement autour du stade, sur le calendrier et sur le budget.
- Roland GUÉVILLE rappelle le pot de départ en retraite de Christine Deschamps mardi 24 septembre à 19h00.

QUESTIONS DIVERSES

- Caroline LEFEBVRE-EVENOT, par l'intermédiaire de Martine CHÉRON fait part d'un gros souci avec les transports Nomad Car qui emmènent les enfants de la commune au collège. Roland va se mettre en relation avec la principale du collège pour faire un point.
- Sonia BOSSART fait part d'un problème récurrent de nuisances sonores sur la ZAC le soir suite à des rodéos d'engins motorisés. Roland GUÉVILLE rappelle qu'un arrêté a déjà été signé, permettant à la Gendarmerie d'intervenir et de verbaliser et qu'il ne faut pas hésiter à appeler les gendarmes car ils connaissent le problème.

- Romain CORNU fait une remarque concernant la réalisation de travaux dans la commune : Il demande de prévenir les riverains pour leur éviter de ne pas pouvoir sortir de chez eux à cause des engins.

Fin de la séance à 22h45.